



Le 2 avril 2015

Communiqué de presse :

Berchem-Sainte-Agathe reste attentive au développement de l'emploi local

Lors de sa séance du 26 mars dernier la Conseil communal a voté à l'unanimité le renouvellement de l'octroi d'une **prime de premier établissement en matière de travail indépendant**.

Une prime de € 500,00 pourra donc être octroyée à tout nouvel entrepreneur berchemois qui établit son activité sur le territoire de la commune. Afin de privilégier le commerce local, notez que le chef d'entreprise devra gérer personnellement son activité, à titre principal ou devra être l'associé unique d'une SPRL. À cette prime communale peut s'ajouter un montant correspondant à 1% des investissements professionnels - pour une valeur minimale de € 3.000,00 - qui ont été faits en vue du démarrage de la nouvelle activité. Le montant maximum de la prime ne pouvant dépasser € 650,00. Ce renouvellement est assorti d'une légère modification; en effet la prime peut désormais être introduite **jusqu'à 18 mois après le démarrage de l'activité**.

La prolongation de cette prime témoigne d'une volonté berchemoise de soutenir le développement de l'esprit d'entreprise sur son territoire en offrant des conditions favorables pour accompagner les créateurs d'entreprises dans leur première expérience.

Et, la commune de Berchem-Sainte-Agathe s'engage également pour la création de nouveaux emplois pour les jeunes au même titre que d'autres mesures comme "Été solidaire" et "Job Jump"¹ qui favorisent les premières expériences « professionnelles » des jeunes plus en difficultés. Au moins 4 entreprises ont répondu à l'appel, ce qui permettra à au minimum 6 jeunes d'obtenir un job pendant les vacances d'été.

Le CPAS a également développé un service d'insertion professionnelle qui permet, chaque année, à une soixantaine de personnes de retrouver un emploi dans le cadre de l'article 60§7.

"Nous attendons également la décision du Gouvernement régional dans le cadre d'une mise à disposition de moyens pour augmenter l'offre de stages et de formations pour les jeunes dans le cadre du plan européen "Garantie Jeunes", un contrat d'insertion socio-professionnelle qui a pour objectif d'offrir à tous les jeunes de moins de 25 ans une activité – qu'il s'agisse d'un emploi, d'un stage ou d'une formation – dans les 18 mois qui suivent la sortie de l'école et dont nous suivront attentivement le développement" précisent Joël Riguelle, Bourgmestre et Vincent Riga, Echevin de l'emploi.

¹ Des opérations qui permettent de proposer un job étudiant d'une semaine à des jeunes Berchemois entre 16 et 21 ans au sein des services communaux, CPAS et Valida. Son prolongement, « Job/jump », va permettre à certains jeunes, de 16 à 21 ans, et ayant des difficultés se faire embaucher, à trouver une première expérience chez des employeurs locaux importants.

[Texte]

Contacts :

Joël RIGUELLE

Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe

GSM : 0475/82 37 79

joel.riguelle@1082berchem.irisnet.be

Mireille WALSCHAERT

Responsable du service Communication

Tel. : 02/464.04.85 - GSM : 0493/74.26.73

mwalschaert@1082berchem.irisnet.be